



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale,  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par la Fédération européenne des femmes actives au foyer, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2011/1.



## Déclaration

L'amélioration du niveau d'instruction des femmes et des filles constitue l'une des questions transversales parmi les plus importantes ainsi qu'une cible d'action prioritaire de l'objectif stratégique B, aussi bien pour le Programme d'action de Beijing qu'en termes de progrès et de développement en général.

Les priorités de la FEFAF :

- Le niveau d'éducation, qui recouvre le développement cognitif, social et académique au lieu de considérer simplement les revenus des femmes et des enfants concernés, doit faire l'objet d'une intervention de la part des États membres.
- L'importance de l'instruction maternelle ne peut être minimisée : le niveau d'éducation des enfants est fortement corrélé à celui de leur mère. Les parents doivent être soutenus dans leur rôle d'éducateurs principaux de leurs enfants, dans la mesure où ce sont eux qui ont la plus forte influence sur le niveau d'instruction de leurs enfants. Tous les enfants et leurs mères devraient posséder au minimum un niveau d'alphabétisation de base, des notions d'arithmétique ainsi que des connaissances technologiques rudimentaires. Pour les enfants, le système d'enseignement primaire devrait être un vecteur clé de succès. Des programmes d'apprentissage tout au long de la vie et d'éducation au niveau communautaire – tout en assurant une certaine flexibilité dans la dispense des cours – doivent être développés pour cibler les mères nécessitant un soutien en arithmétique ou en lecture (voir par. 69 et 82 [a] et [b] du Programme d'action de Beijing).
- Il convient d'accorder un statut prioritaire au développement de programmes flexibles pour reconnaître et certifier les compétences acquises par les personnes s'occupant de leur famille. Ces programmes s'appliqueraient à la formation tout au long de la vie, au système d'éducation postsecondaire ainsi qu'à la réinsertion sur le marché du travail. (voir par. 73 et 88 [a] et [c] du Programme d'action).
- Les personnes ayant une famille à charge doivent recevoir une formation et une éducation pour les aider à accomplir une tâche aussi essentielle que celle d'élever et d'éduquer leurs enfants et pour leur permettre de s'occuper des membres de leurs familles handicapés et âgés nécessitant des soins. Des programmes personnalisés d'éducation et de formation sont nécessaires pour donner à ces personnes la possibilité de mener à bien leur tâche et leur assurer ainsi des résultats positifs.
- Les avancées relativement lentes dans ce domaine sont dues, en partie, au manque de visibilité du travail familial non rémunéré. La FEFAF vise donc la mise en œuvre de l'objectif stratégique H.3. du Programme d'action au travers d'efforts pour traduire quantitativement et qualitativement le travail non rémunéré dans les statistiques socioéconomiques pertinentes préparées par les institutions des Nations Unies et les États Membres. La FEFAF appelle en outre le Conseil économique et social et la Commission de statistique à coordonner le développement d'indicateurs spécialisés de PIB, d'enquêtes sur les budgets-temps et de recensement sur le travail familial non rémunéré et autres tâches s'y rapportant, et demande à ONU-Femmes d'accorder à cette

question un statut prioritaire. La FEFAF tient à souligner le travail accompli par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant le travail familial non rémunéré et à mettre en avant la reconnaissance potentielle par le PNUD de ce type de travail comme l'une des trois priorités essentielles sous-tendant le développement. Il s'agit d'un exemple de bonne pratique qui pourrait être reproduit au sein du système des Nations Unies ainsi que par les États Membres. La FEFAF tient enfin à souligner les bonnes pratiques développées en Irlande concernant les statistiques sur le travail non rémunéré.

---